



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



16017903

Déposé au greffe du tribunal de
commerce de Liège, division Dinant, le

25 JAN. 2016

Le greffier

Greffier

N° d'entreprise : 0441.915.964

Dénomination

(en entier) : **SERINCHAMPS**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : RUE DE MONTAINPRE VIGNEE 29 A 5580 ROCHEFORT

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : NOMINATION

Ce 20/11/2015 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SERINCHAMPS au siège social

BUREAU

La séance est ouverte à 17 h 30, sous la présidence de Madame Véronique MAGNEE.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés, les actionnaires désignés et propriétaires du nombre de titres selon la liste de présence ci-annexée

Il est constaté que l'intégralité du capital social est représentée.

En conséquence, après vérification par le bureau, la comparution est arrêtée comme en la liste de présence précitée, à laquelle les parties déclarent se référer.

EXPOSE

Madame le Président expose ce qui suit :

I. la présente assemblée a pour objet du jour :

- nomination de deux administrateurs
- Prise d'effet
- pouvoirs

II. pour pouvoir délibérer valablement sur son ordre du jour, la présente assemblée doit réunir le quorum stipulé dans ses statuts.

III. l'intégralité des actions existantes étant représentées, il ne doit pas être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations et l'assemblée est en droit de délibérer et de statuer valablement sur son ordre du jour.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/02/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature

Cet exposé étant vérifié par la présente et est reconnu exact par l'assemblée.

Celle-ci constate qu'elle est valablement constituée et apte à délibérer et à statuer sur son ordre du jour qu'elle aborde ensuite.

RESOLUTIONS

Après avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix et par un vote distinct pour chacune d'elles les résolutions suivantes :

- nomme Monsieur Willy ORGAER et madame Francine VANDERHEERE, administrateurs de la société
- Les nominations prennent effet à dater de ce jour.
- Pouvoir est donné à Maître Olivier D'AOUT, avocat au barreau de Liège, avec pouvoir d'agir séparément et de subdélégation, en vue d'effectuer le dépôt, ainsi que la publication par extraits aux Annexes du Moniteur belge du présent procès-verbal, conformément à l'article 74 du Code des sociétés.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 00'

Dont procès-verbal.

Le président

déposé en même temps le p-v de l'assemblée générale du 20/11/2015